Image not found or type unknown

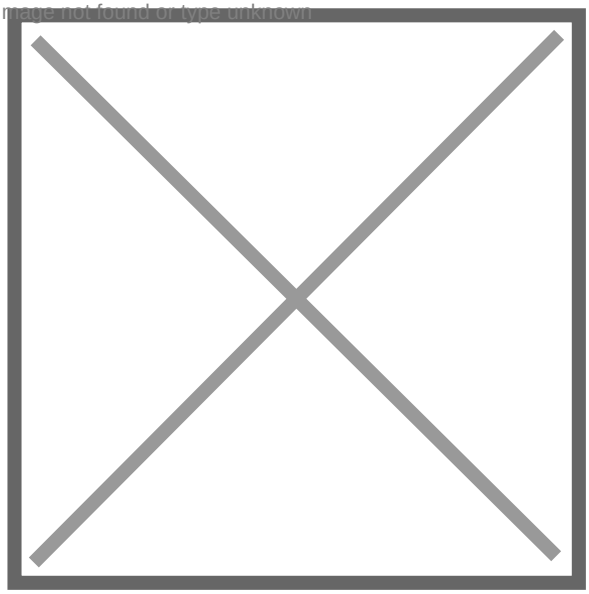

Temps de pause et rémunération

Par **Steuve**, le **09/04/2019** à **15:10**

Bonjour,
Je travail dans l'industrie pharmaceutique (7h/j)
Apres avoir lu la convention je me suis rendu compte que mon employeur ne la respecte pas concernant les temps de pause et sa rémunération.
En effet la convention collective prévoit 30 min rémunérés alors que je n'ai que 20 min non rémunéré..

Lorsque j'en parle a ma direction on me répond que du fait que je ne fasse pas 6h consécutives (je fais 6h-13h20 avec 20 min de pause a 10h.)ils ne sont pas dans l'obligation de respecter la convention.

Est-ce vrai, voir légale ?
Dans le cas contraire quelles sont mes recours ?

Merci d'avance

Par **morobar**, le **10/04/2019** à **09:22**

Bonjour,
L'amplitude de 6 heures avec pause obligatoire (non payée) résulte des dispositions du code du travail.
Rien n'empêche une convention collective d'être plus favorable au salarié.

Par **AlainD67**, le **12/04/2019** à **10:20**

Bonjour,

Vous avez lu votre CC, vous devez donc savoir ce qui est stipulé concernant les pauses payées?
Sinon recopiez la clause ici, on pourra surement vous dire ce qu'il en est.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés